

**RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
ET DU CITOYEN DE LA GRANDE LOGE DE FRANCE
DU 20 NOVEMBRE 2008**

La Commission Obédientielle des Droits de l'Homme et du Citoyen s'est réunie le 20 novembre 2008, sous la Présidence de Maurice Lévy, en présence du Grand Maître de la GLDF et de nombreux Conseillers Fédéraux ainsi que des FF\ et SS\ des Obédiences amies, venus très nombreux pour assister à la conférence M. Robert BADINTER, Sénateur, Ancien Garde des Sceaux, Ancien Président du Conseil Constitutionnel et dont le sujet présenté s'intitulait :

En ce début de XXIème siècle, qu'en est-il des Droits de l'Homme ?

La parole est d'abord donnée au Grand Maître de la Grande loge de France, Alain GRAESEL :

« Mes Sœurs et mes Frères, Chers amis, Merci d'être présents très nombreux pour accueillir et entendre M. Robert BADINTER dont vous connaissez la carrière : agrégé et professeur de droit, professeur émérite à la Sorbonne depuis 1994, Ministre de la Justice. Il a marqué l'évolution de la justice française. Tout le monde se souvient que l'abolition de la peine de mort en septembre 1981 est l'œuvre de Robert BADINTER et du Président MITTERRAND. Ce sont eux deux qui ont impulsé la dynamique qui a permis d'avancer et d'aboutir à cette modification fondamentale de notre droit.

Président du Conseil Constitutionnel de mars 1986 à 1995, vous êtes, Monsieur le Ministre, également depuis 1995 Président de la Cour Européenne de Conciliation. Nous allons vous entendre dans quelques instants, et vous pourrez répondre ensuite aux questions que nos Sœurs et Frères souhaiteraient vous poser ou aux remarques qu'ils souhaiteraient faire.

Nous sommes dans l'essentiel puisqu'il est bien évidemment aujourd'hui question des Droits de l'Être Humain. Monsieur le Ministre nous expliquera que cette disqualification et cette nuance parfois péjorative apportée dans une espèce de jugement à l'emporte-pièce sur "*le droit de l'hommisme*" n'a pas lieu d'être. Les Droits de l'Homme sont une lutte, un combat de tous les jours, et c'est, dans cette optique, que nous allons entendre M. R. BADINTER auquel je passe la parole.

Intervention de M. Robert BADINTER, ancien Garde des Sceaux, ancien Président du Conseil Constitutionnel :

Bonsoir Mesdames et Messieurs, Ce qui m'a amené à choisir ce sujet, qui, parlant devant la Grande loge, n'a rien en soi, le on le concevra, d'exceptionnel, c'est le constat que j'ai été amené à faire à propos de la commémoration du 60e anniversaire de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Il y a 10 ans très exactement, le Premier Ministre de l'époque, M. Lionel Jospin, m'avait confié la présidence des cérémonies de commémoration du 50e anniversaire. Cela se concevait tout à fait, non pas que ce fut moi, mais qu'on le commémorât. Je pensais qu'une fois tous les 50 ans, c'était bien, et je me suis interrogé en constatant que l'on recommençait 10 ans après...mais cela permet politiquement de manifester l'attachement que l'on porte aux Droits de l'Homme. Mais à partir de là, et c'est peut-être l'unique avantage de l'âge venu, j'ai essayé de mesurer où nous en étions exactement et ce qui s'était passé depuis ces 10 dernières années. Bien que cela ne s'inscrive pas dans le style habituel des références que l'on fait aux Droits de l'Homme, je dirai tout simplement et très directement que nous ne sommes pas dans une période de progression des Droits de l'Homme. C'est une

très grande différence, j'ai pu le constater en vérifiant de près, avec ce qui se passait il y a 10 ans ! Rien à voir, bien entendu, avec celui qui vous parle mais je vous demande de vous reporter un instant à ce qu'était exactement la situation il y a 10 années de cela au regard des Droits de l'Homme. Nous étions dans une période extrêmement euphorique, tout à fait porteuse. Pourquoi ? Parce que, si vous voulez bien y revenir un instant, la déclaration universelle date de 1948. Elle marque la victoire de ce que l'on appelait les peuples libres - tous ne l'étaient pas mais ils s'intitulaient ainsi- sur les idéologies totalitaires. C'était un très grand moment ! Il faut toujours se souvenir que les Droits de l'Homme n'ont connu leur victoire qu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Je n'ai pas besoin de rappeler ici que l'idéologie - car il s'agit d'une idéologie au plus beau sens du terme- des Droits de l'Homme a été radicalement contestée jusqu'à son terme par les états totalitaires et les doctrines racistes qui prospéraient en Europe. Pour un nazi, les Droits de l'Homme étaient une absurdité voire un crime contre la supériorité d'une race. Il n'était donc pas question de parler d'un État, comme les « dégénérés français », qui acceptaient comme principe que tous les Hommes naissent libres et égaux... cela n'avait aucun sens ! Ce fut donc une victoire complète en 1945. Mais je dois vous rappeler, c'est cela la longue perspective, qu'entre 1948 et précisément le 50e anniversaire, il s'est passé un long affrontement, suivi d'une nouvelle victoire des Droits de l'Homme. Un long affrontement entre une interprétation et une autre interprétation, entre l'interprétation « Droits de l'Homme » des communistes qui parlaient d'un droit formel, droit bourgeois, de droit abstrait et de ceux qui s'en tenaient aux droits réels, les droits sociaux, les droits économiques. Pour les plus âgés ici présents ce soir, on s'est, je le rappelle, beaucoup inquiété jusqu'au dernier moment de savoir si les pays de l'Est de l'Europe allaient participer, le rideau de fer étant tombé. Rappelez-vous que le coup de Prague date de mars 48 et que la signature et la proclamation de la déclaration universelle datent de décembre 48... Comme l'avait déjà dit Churchill, le rideau de fer était tombé et, souvenirs personnels, j'étais, à cette époque, étudiant à Columbia University à New York. La session des Nations unies la plus importante avait commencé en septembre 48, et nous avons eu l'avantage d'entendre le Procureur Général Vichinsky, à jamais célèbre dans l'histoire judiciaire pour les procès de Moscou, et qui nous expliquait à nous, étudiants internationaux qui étions réunis à New-York, qu'il n'était pas sûr que l'URSS signerait ce texte car *c'était l'expression d'une idéologie que lui, marxiste, ne pouvait pas considérer comme suffisamment progressiste*. Il nous avait apporté - et il était quand même le procureur général qui avait requis contre tous les accusés de Moscou, je ne sais pas si vous imaginez la réputation qu'il avait ! - ce stalinien pur et dur nous avait apporté le catalogue général qui faisait huit pages de la déclaration des Droits de l'Homme socialiste qui était adjoint à la Constitution soviétique de 1936, c'est-à-dire une pure production stalinienne, qui faisait facilement 100 articles de plus que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ! Le Droit de chacun en Union Soviétique était reconnu pour tous ! L'ennui, c'est que dans la réalité, il n'en restait rien... Nous avons donc eu pendant une très longue période un affrontement idéologique, beaucoup s'en souviennent ici, y compris dans la vie politique française, entre les tenants des Droits de l'Homme, disons de la version classique, la version des Lumières, qui s'exprime dans la déclaration de 48 et ceux qui considéraient que ce n'était qu'un instrument idéologique au service des intérêts du capitalisme international et de la bourgeoisie. Quand cela s'est-il achevé ? C'est pour ça qu'il est important de voir ce parcours historique. Cela s'est achevé, rappelez-vous, en 1989, quand le mur de Berlin s'est effondré et que tous les régimes communistes à l'est de l'Europe se sont aussi effondrés, signant la fin de l'idéologie qui avait été l'idéologie dominante dans le monde communiste. C'est à cet instant-là que nous nous sommes dits pour certains que cette histoire était terminée et que nous pouvions maintenant assister au triomphe, cette fois-ci absolu, des Droits de l'Homme dans le monde. Il est vrai que dans cette période 1989/98, il était indiscutable que l'on tirait révérence aux Droits de l'Homme partout ! Du bout des lèvres pour

certain, mais il n'y avait pas de dictature dans laquelle on ne se proclamât pas amoureux des Droits de l'Homme ! Les Droits de l'Homme fleurissaient partout, ils étaient devenus la marque même de la civilisation... Une sorte en effet de quasi religiosité entourait les Droits de l'Homme en cette période. Nous avons eu ainsi une période euphorique qui a duré, avec des progrès importants, mais vraiment importants, entre 1989 et 10 ans plus tard jusqu'au 50e anniversaire c'est-à-dire 1998. J'avais eu l'occasion de relever ce mouvement et de dire que c'était encore très insuffisant. Les Droits de l'Homme, vous le savez, sont de deux natures. Il faut se référer aux deux pactes qui sont les expressions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : vous avez les Droits de l'Homme civiques et politiques et puis vous avez les Droits de l'Homme économiques et sociaux. Aujourd'hui, on y ajoute la troisième génération : le développement durable et le problème de sauvegarde de l'environnement, ce qui ne se concevait pas on le sait en 1948. Dans le domaine des Droits civils et politiques, les progrès étaient considérables même si il faut le dire, au même moment, du point de vue des Droits économiques et sociaux, comme je le rappellerai toujours, nous avons plus d'un milliard trois cents millions d'êtres humains réduits et la plus extrême pauvreté, vivant avec moins d'un dollar par jour sur la surface du globe. Alors qu'on entonnait le chant de victoire des Droits de l'Homme, je rappelai qu'il y avait l'autre volant et que ce n'était pas seulement les libertés démocratiques classiques. Il fallait faire attention à ce qu'était le vécu, et comme le disait si bien Koffi Annan : « les Droits de l'Homme sont universels mais sont également indivisibles ». On ne peut pas se contenter de faire progresser les uns et d'oublier les autres. Dans cette période, je ne vais pas retracer ce bilan là où on voyait un horizon incontournable des Droits de l'Homme et la reconnaissance de leur universalité et de leur indivisibilité... Dix ans après, je ne ferai pas ce constat ! Et mon propos de ce soir ne sera pas optimiste... En commençant l'étude, pour d'autres occasions que celle-ci, mais c'est la première, je suis allé vers la situation des Droits de l'Homme avec un esprit de chercheur. Et je me suis dit : Où en sommes-nous exactement ? Que va-t-on donc célébrer à l'occasion de ce 60e anniversaire ? Des progrès ? Une stagnation ? Ou une régression ? La réponse est facile... La réponse est facile si l'on veut bien s'interroger en considérant les Droits de l'Homme dans leurs différentes approches. Je ne vais pas vous en faire l'inventaire, ce serait trop long. Simplement ceci : Regardez ce qui s'est passé depuis dix ans dans le domaine, d'abord premier, des grands outrages, des grands crimes contre l'Humanité, qu'est-ce qu'il y a eu depuis décembre 98 ? Congo : je prends exprès la plus terrible des épreuves génocidaires et des tortures multipliées. Mais en Afrique il n'y a pas eu que le Congo, le Darfour s'est perpétué et la République Démocratique du Congo n'en est qu'une illustration. Vous avez ensuite eu, en Europe le Kosovo, avec la terrible purification ethnique, les viols collectifs et le nombre important d'exécutions quasiment génocidaires. Vous avez eu le Timor Oriental avec ses massacres. Vous avez eu le Sri Lanka du Nord... Bref, l'âge d'or des Droits de l'Homme n'a pas existé pendant cette période. Puis il y a eu, ce qui est à mon sens l'élément déterminant de l'évolution des Droits de l'Homme depuis un certain nombre d'années, le 11 septembre 2001. Je pense pour ma part, qu'à partir du 11 septembre 2001 s'est ouverte une autre période par rapport aux Droits de l'Homme. Je dirai tout de suite, en ce qui concerne septembre 2001, qu'il est, à mon sens, juridiquement, un crime contre l'Humanité. Pour ceux qui connaissent les statuts de la Cour Pénale Internationale, dont vous savez que l'objet est précisément la lutte contre l'impunité des grands criminels contre l'Humanité, je rappellerai à cet égard la définition du crime contre l'Humanité : ***Le fait de s'en prendre pour des motifs idéologiques, par une action concertée, à des civils parfaitement innocents constitue en soi un crime contre l'Humanité.*** À ce niveau-là, c'était bien une volonté de porter atteinte à une partie de l'Humanité à des fins idéologiques. C'est typiquement le cas de ce qui s'est passé le 11 septembre. Donc, je crois, je suis convaincu, que le 11 septembre aura sonné d'une certaine manière un glas pour l'euphorie qui était celle qui prévalait encore à propos des Droits de

l'Homme. Je regarde. Je poursuis. J'ai évoqué les outrages majeurs. Si vous prenez ce qui constitue dans le domaine des Droits de l'Homme premiers, l'outrage immédiatement second après les génocides et les massacres collectifs, c'est indiscutablement la torture. La torture depuis 1998 n'a pas disparu. À regarder l'inventaire fait chaque année par Amnesty International et par Human Rights Watch, le moins que l'on puisse dire, et comme le dit très bien Amnesty International, c'est que nous n'avons aucune raison de tirer fierté de ce qui est advenu. Il y a encore aujourd'hui, officiellement désignés, presque cent états qui pratiquent la torture ! Ils étaient un peu plus nombreux avant 1998, mais le drame est que les champions des Droits de l'Homme, les Occidentaux, ceux qui sont internationalement tenus, par leurs discours, par la nécessité de respecter les Droits de l'Homme ont, à partir du 11 septembre, cessé de le faire ! Le vrai symbole, le plus important de la décennie écoulée, demeurera Guantanamo et les lois que les Américains, hélas, ont promulguées. On ne mesure pas l'importance symbolique au-delà, disons-le très brutalement, du reniement absolu des valeurs des États-Unis que représentait l'invention, l'ouverture et le maintien de Guantanamo jusqu'à ce jour, ainsi que les lois prises aux États-Unis pour réprimer ou pour poursuivre les terroristes. Je dis que c'est un moment décisif, pourquoi ? : parce que hors les tortures reconnues- mises en forme je le rappelle par le General Attorney des États-Unis disant « *vous pouvez aller jusque-là et vous ne pouvez pas aller plus loin* » - hors les prisons dont on a vu la présentation, il faut bien mesurer qu'il y a eu d'autres pratiques, on le sait, dont l'utilisation abominable de services secrets spécialisés dans la torture de certains Etats non démocratiques auxquels la CIA envoyait ceux qu'elle avait récupérés mais qu'elle ne voulait pas torturer elle-même... Cela est aujourd'hui patent, y compris, je le rappelle, l'utilisation comme camp de transit de certains Etats européens... L'importance de cela va très au-delà du nombre des victimes ! Cela va très au-delà pourquoi ? parce que c'est peut-être là la clé de ce qu'est en train d'advenir des Droits de l'Homme aujourd'hui ! Et c'est pourquoi je suis à leur égard si préoccupé ! Pendant les années 2004-2006, j'ai beaucoup travaillé dans le cadre de l'ONU POUR la réforme de l'ONU. Koffi Annan avait réuni, comme on le fait dans ces cas-là, un certain nombre de personnalités, entre guillemets, des personnalités intéressées par ces questions pour proposer une réforme de l'ONU. Je faisais partie de ce petit lot mais cela m'a amené à parcourir le monde. Au cours de ce long parcours, j'ai pu mesurer, beaucoup plus que je ne l'avais jamais fait, que l'accusation constante contre l'Occident était précisément le comportement des Occidentaux vis-à-vis de Droits de l'Homme. Et l'on disait : « vous êtes à prêcher la bonne parole, mais regardez comment vous vous comportez ! L'accusation du *double standard* : « *Respectez vous les Droits de l'Homme chez vous avant de vouloir les faire respecter chez nous ?* » Et alors on me sort la longue liste des fournitures de stocks d'armes, tout ce qui constitue, dans la realpolitik qui est suivie par les gouvernements occidentaux par rapport aux principes dont ils se réclament, tout ce qui constitue dis-je un reniement ! A chaque fois la même réflexion revient : « *vous êtes des grands donneurs de leçons mais vous ne les suivez pas !* ». Il y a mille moyens de répondre, mais pas quand vous en arrivez à Guantanamo, parce que là, vous n'avez plus rien à dire ! Quand la première puissance du monde qui a toujours tiré fierté de son système judiciaire, dénie l'Habeas Corpus et fait des instructions pour torturer, à cet instant-là, le modèle disparaît. La crédibilité et la confiance dans le chef de file de l'Occident, puisque c'est ainsi que les États-Unis sont vus dans le monde entier, sont évidemment mortes. Ce qui fait, et je l'ai rappelé souvent à Washington, que pour un coût très mince, un profit très mince, trois renseignements arrachés sous la torture, militairement complètement inutiles car ils quitteront l'Irak, ils le savent et le savaient depuis le départ, la honte de ce qui est advenu ne disparaîtra pas. Après tout, le souvenir chez nous, je le rappelle toujours à nos amis américains, c'est que nous nous sommes déshonorés pendant la guerre d'Algérie par la pratique de la torture et l'utilisation de toutes les procédures d'exception. Nous avons quand même quitté l'Algérie et 40 ans après, le souvenir

de ce que nous avons fait est toujours là. Et ce sera la même chose avec les États-Unis. Alors, si j'y attache de l'importance, c'est parce que ce sont les États-Unis. Si vous regardez ce qui est advenu dans le cœur des principaux états européens depuis le 11 septembre 2001 et pour lutter contre le terrorisme, les libertés publiques ont partout régressé. Et le mouvement, je ne vais pas entrer dans le détail, est partout étonnant ! Atteinte aux Droits de l'Homme ? Je ne donnerai pas cette qualification juridique. Mais régression des libertés, absolument. La durée des rétentions au secret en Angleterre est stupéfiante. Il a fallu d'ailleurs que la Chambre des Lords annule les premiers décrets qui la rendait presque perpétuelle. Les lois votées dans certains états européens, s'agissant du placement en garde à vue par exemple, de la multiplication des fichiers, de l'interconnexion, je pourrais faire une longue liste, je l'ai là, c'est partout, à l'intérieur de l'Europe, une fuite devant les libertés de crainte de permettre l'action terroriste. Et dans cette période que nous avons connue et que nous continuerons à connaître - par ce que ce n'est pas près de s'arrêter !- le discours sur les Droits de l'Homme et leur triomphe universel, mystérieusement, a commencé à sonner faux. Il a commencé à sonner faux et c'est là-dessus que je voudrais attirer votre attention. C'est le point sur lequel je vais vous dire pourquoi je ne suis pas optimiste. Parce que les Droits de l'Homme sont, par définition je l'ai dit, universels et indivisibles. Or, de la même façon que vous avez eu en 40 ans, une guerre froide avec un conflit idéologique entre communistes et sociétés non communistes sur les libertés, chacun se réclamant de sa propre vision des Droits de l'Homme, les hommes et les femmes de ma génération s'en souviennent, je vois renaître exactement un conflit idéologique d'une intensité comparable, mais qui n'est pas qu'idéologique d'ailleurs, entre les tenants de la version occidentale des Droits de l'Homme universels et ceux qui disent : *« pas du tout ! Ne nous racontez pas cela parce que vous, occidentaux, ne les respectez pas, double standard ! Vous êtes des hypocrites des Droits de l'Homme, des faux prêtres, mais également pour une autre raison, parce que nous considérons que chaque culture a droit à sa conception des Droits de l'Homme, ne venez pas nous obliger, par une sorte d'ingérence idéologique, à adopter une vision de Droits de l'Homme que nous n'acceptons pas et nous n'avons pas de raison, après tout, de recevoir des leçons de vous, vous dont le chef de file après tout a fait Guantanamo ! Et vous voudriez que nous nous alignions sur votre vision de Droits de l'Homme ? »* . Vous sentez ce discours quand vous vivez dans les cercles internationaux. Ce conflit-là, qui n'est pas simplement que l'expression de dissensions intellectuelles, n'a cessé de croître et de s'affirmer à mesure, je pense, que les États-Unis se sont plus profondément enfermés dans le désastre irakien. Et à cet égard, il y a deux exemples que je veux citer pour vous montrer ce que sont ces conceptions. Le premier, c'est celui de la Chine : Nos dirigeants, toujours flambarde, annoncent quand ils vont en Chine que l'on parlera haut et fort. En définitive, on parle surtout business et pour les Droits de l'Homme, on devient beaucoup moins regardants. Il y a une raison à cela. Ce n'est pas seulement l'immensité du marché chinois et la puissance "émergentissime", même dans le cadre de la crise financière actuelle, que constitue la Chine. *C'est parce que les Chinois ne l'admettent pas !* Je suis allé à Pékin, je suis allé à l'université de Pékin prêcher la bonne parole abolitionniste et je sais comment cela se passe avec les Chinois. Il vous suffit simplement, quand vous rentrerez chez vous, de regarder sur Internet et de vous limiter à la recherche du mot Chine. Vous trouverez à République Démocratique de Chine, simplement un texte sur la conception chinoise des Droits de l'Homme ainsi que sur une extraordinaire nouveauté intellectuelle, un concept nouveau - je ne croyais pas que cela était possible - dans le domaine de la pensée politique. J'aurai au moins le plaisir de vous apporter ce produit typiquement original « made in China » dont je vais vous livrer lecture : *Position officielle chinoise sur les Droits de l'Homme : « Au cours des activités de l'ONU en faveur des Droits de l'Homme, la Chine s'oppose fermement -- et aujourd'hui les Chinois parlent haut et fort-- à ce que quelque pays que ce soit se serve des Droits de l'Homme pour imposer ses valeurs, son*

idéologie, ses conceptions politiques et son mode de développement à d'autres pays - Voilà qui est clair !!! c'est un avertissement ! pas d'ingérence de ce genre, inutile de nous donner des leçons de morale ou des leçons de Droits de l'Homme - *et pour s'ingérer à cette faveur dans les affaires intérieures des autres pays, en particulier, les pays en voie de développement, ce qui porte atteinte à la dignité et à la souveraineté de nombreux pays au monde qui sont en voie de développement* - je vous rappelle que les Chinois aujourd'hui conduisent une entreprise considérable pour développer leur influence notamment en Afrique, et qu'ils sont en état d'expansion impérialiste commerciale, et pas seulement commerciale d'ailleurs, dans bien des états en voie de développement, et je poursuis - *l'opinion de la Chine à ce sujet est que les Droits de l'Homme sont par leur nature -- faites attention, par leur nature -- du ressort de la juridiction nationale exclusive d'un État, que le respect de la souveraineté des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays qui font partie des règles du Droit international reconnu de tous s'appliquent dans tous les domaines des relations internationales et naturellement dans celui des Droits de l'Homme.* » Circulez, il n'y a rien à voir ! Il est évident qu'après cela vous pouvez annoncer que vous arriverez à Pékin et qu'on entendra parler à propos du Dalai-lama du droit culturel des minorités tibétaines opprimées, et bien, il suffit de cliquer sur Internet pour trouver la réponse, ce n'est pas fini : « *C'est pour cette raison que les objectifs de la protection internationale des Droits de l'Homme doivent consister à promouvoir la coopération internationale dans le domaine de la compréhension mutuelle et du respect naturel entre états* ». Et on termine par cette définition, que je tenais à vous livrer parce qu'elle est admirable : « *plan interne, auto définition du régime chinois : la Constitution chinoise stipule que la Chine pratique - et c'est là que j'ai été émerveillé, et je vous dis qu'à mon âge, pour être émerveillé par un concept constitutionnel... - le système de dictature démocratique populaire.* » La Chine pratique le système de Dictature Démocratique Populaire...Je n'en croyais pas mes yeux ! Je connaissais la dictature, je connaissais la démocratie populaire, mais la dictature démocratique populaire, c'est la touche chinoise, le quelque chose de plus, le « made in China » dans toute sa beauté, c'est-à-dire, car vous avez l'explication : *que la Chine pratique la démocratie au sein du Peuple -- et c'est pour cela qu'elle est une démocratie populaire -- et la dictature vis-à-vis des ennemis du Peuple.* Voilà qui est formidable et je salue d'ailleurs les juristes chinois qui sont remarquables ! Il y a d'ailleurs, contrairement à ce que l'on croit, une très, très bonne école de juristes chinois. Mais cette invention de concept vous la retiendrez, même si ce soir je n'aurai pu vous dire que cela : il existe un régime nouveau en ce monde respectueux des Droits de l'Homme à sa façon qui s'appelle **la dictature démocratique populaire**. Vis-à-vis du peuple, je suis une démocratie, vis-à-vis des ennemis du peuple, je suis une dictature ! Tocqueville n'a plus qu'à recommencer. Voilà pour ce qui constitue une doctrine, qui n'est pas que celle des Chinois ! Je laisse de côté l'admirable terminologie chinoise, qui dit : « vous n'avez aucun droit de vous ingérer dans nos affaires au nom de vos Droits de l'Homme prétendument universalistes. Chaque État peut avoir sa conception propre des Droits de l'Homme ». Vous avez, d'une façon saisissante et politiquement très importante, une autre conception. Il y a à l'ONU un certain nombre d'états, et il existe une institution que l'on a voulu rénover, précisément des modifications voulues par Koffi Annan, qui s'appelait... « La Commission des Droits de l'Homme ». La Commission des Droits de l'Homme comptait un certain nombre d'états et peu à peu, à la faveur du mode d'élection par l'Assemblée Générale, et il n'y a pas que des démocraties tant s'en faut, on avait assisté à des spectacles stupéfiants dans lesquelles la Commission des Droits de l'Homme se retrouvait tenue par une minorité d'activistes très agissants, au point que l'on s'est retrouvé un jour avec la Libye, -la Libye de Kadhafi ! -, présidant cette Commission de Droits de l'Homme de l'ONU ! Nous nous sommes alors rendu compte que cela n'était plus possible et qu'il fallait arrêter. Cuba et la Libye se tenaient la main dans ce qui devenait une dérision absolue des Droits de l'Homme. Nous avons alors

conçu un schéma dans lequel, les Droits de l'Homme ayant une telle importance dans le monde, nous ayons dans l'avenir, comme il existe le Conseil Economique et Social, un Conseil des Droits de l'Homme de la même importance et une Assemblée qui désignerait une sorte de Parlement de Droits de l'Homme à l'intérieur des Nations unies avec des représentants, qui à leur tour, éliront des représentants qui constitueront une sorte de Directoire. Et bien cette réforme a été impossible à faire passer. L'assemblée générale de l'ONU, dans laquelle vous n'avez, encore une fois, pas que des démocrates, a fort bien manoeuvré et nous nous sommes retrouvés, à la sortie, avec ce qui existe actuellement qui est un Conseil des Droits de l'Homme, dans lequel aujourd'hui, sur les 47 membres, vous comptez 12 états islamiques qui forment un bloc et qui expliquent, très bien, qu'ils ont une conception des Droits de l'Homme et que cette conception des Droits de l'Homme n'est pas, et ne peut pas être, celle des Occidentaux. Là, nous arrivons dans le coeur du problème ! Les Droits de l'Homme, je parle dans une Loge Maçonnique, c'est le fruit des Lumières, c'est une certaine idée de l'Homme -- tous les Hommes naissent libres et égaux -- et c'est une idée de l'exercice par cet Homme de ses facultés à l'égalité aboutissant, on le sait, à une démocratie et au respect des Droits fondamentaux. Mais si vous y pensez, à la base, l'affirmation de principe que *tous les Hommes naissent libres et égaux*, est une position de principe. Quand les nazis disaient : « *les Hommes ne naissent pas libres et égaux, il y a des races supérieures et il y a les autres* », et que c'était cela la vérité, et c'était une chimère absolue inventée de façon à ce que l'on altère la primauté de la race. En ce qui concerne, je dois le rappeler, l'Eglise Catholique, jusqu'en 1935, elle était opposée à l'idéologie des Droits de l'Homme. Il y a une déclaration des évêques justes avant le Front populaire, la Conférence Episcopale, sans équivoque sur le fait que ce qui importe c'est *la vérité révélée* et non les Droits de l'Homme, comme philosophie expliquant les rapports entre les êtres humains. Et c'est seulement dans la mesure où il y a conciliation possible mais que s'il doit y avoir conflit, il appartient aux tenants de la vérité révélée, de la Foi, de le trancher... C'est seulement après l'épreuve de la seconde guerre mondiale, que l'on a assisté à un changement. Si je rappelle cela, c'est parce que dans les sociétés où la loi est, pour ceux qui en sont les sujets, d'origine divine, les Droits de l'Homme sont ceux que la religion permet. À partir de là, je l'ai constaté étant au Pakistan, il y a bien un contrôle de constitutionnalité des lois mais ce contrôle de constitutionnalité des lois s'effectue en fonction de la Charia. C'est à dire que, quand le parlement a voté, le conseil spécialisé examine si la loi est conforme à la Charia. Et il a, à cet égard, des positions qui ne sont que presque peu connues, mais qui sont sans aucune ambiguïté de la part de la grande organisation qui s'appelle la Conférence Islamique. J'ai repris les derniers textes car, à mesure que les États-Unis s'enfonçaient dans la guerre en Irak et dans la violation des Droits de l'Homme, que nous-mêmes nous prenions des dispositions, non pas identiques, mais avec une inspiration qui acceptait, s'il le faut, de sacrifier une partie des libertés au profit de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, pendant ce temps-là se durcissait la position des états islamistes. Et vous avez une série de textes qui sont ici aussi clairs que possible s'agissant de la position prise par ces états islamistes, en partant du principe de *la révélation*. Il y a notamment une grande déclaration qui est intervenue en 2004 au moment où on a conclu et proclamé *la Charte Arabe des Droits de l'Homme*, qui est entrée en vigueur mars 2008 et dans laquelle on dit clairement que le dernier mot, la loi suprême, c'est la Charia. C'est d'ailleurs la déclaration dans laquelle on assimile, pour que tout soit clair, le sionisme au racisme. Et ceci a été adopté par tous les états de la Conférence Islamique et proclamé à partir de mars 2008. Mais ce n'est pas tout. Vous avez également une série de communiqués, qui sont pris à chaque rencontre de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, qui expliquent très clairement quelle est la position des Etats Islamiques en ce qui concerne les Droits de l'Homme et pourquoi ils n'acceptent en rien la projection faite par l'Occident de ses Droits de l'Homme sur le reste du monde. Ils n'y voient qu'une entreprise d'impérialisme idéologique. Je

vous livre le texte 2c de la loi que j'ai évoquée de la Charte des Droits de l'Homme, adoptée en mai 2004 au sein de la ligue des Etats Arabes, après la Déclaration du Caire sur les Droits de l'Homme de 1990, entrée en vigueur le 15 mars de 2008 qui dit : *« Tenant compte de la déclaration du Caire sur les Droits de l'Homme en Islam, toutes les formes de racisme et le sionisme... constituent une entrave à la dignité de l'Homme »*. Et l'article 3c ajoute : *« l'Homme et la femme sont égaux sur le plan de la dignité humaine des droits et des devoirs dans le cadre de la discrimination instituée par la Charia islamique et les autres lois. »* Le communiqué de la 30e session de la Conférence Islamique - les Ministres des Affaires Etrangères de ces Etats étaient réunis à Téhéran en date du 30 mai 2003 - ajoute : *« la Conférence fait état de sa profonde préoccupation de l'amalgame aujourd'hui poursuivi, fait de manière répétitive et erronée entre l'islam et la violation des Droits de l'Homme »*. La conférence rappelle à cet égard le principe : *« la Conférence réaffirme le Droit de chaque État a préservé sa spécificité religieuse, sociale et culturelle qui constitue un patrimoine pouvant enrichir les concepts universels communs des Droits de l'Homme. Elle appelle à s'abstenir – à s'abstenir -- de toute utilisation de l'universalité des Droits de l'Homme comme prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures des autres Etats. Elle dénonce, en particulier, la décision de l'Union Européenne concernant la condamnation à la peine de la lapidation qui sont appliquées dans certains Etats membres en vertu des dispositions de la Charia »*. On ne peut pas être plus clair !!! C'est ici la fin proclamée de l'universalité des Droits de l'Homme. Nous protestons contre l'Union Européenne dénonçant quoi, ce qui constitue un outrage majeur, mais un outrage majeur à l'égard des Droits de l'Homme et, bien entendu, de la Femme, qu'est la lapidation de la femme condamnée à mort pour les raisons que vous connaissez. Ils expliquent ainsi clairement que nous ne devons pas nous mêler de cela et que cela ne nous regarde pas. Pour eux, il s'agit de leur conception. Je pourrais rappeler, ce qui avait énormément ému Cassin, ce qu'avait dit Goebbels devant la SDN quand il était venu répondre aux accusations sur le régime hitlérien. Il était venu uniquement pour cela et avait fait une déclaration très rapide. Il avait lu un texte qui se résumait à ceci : *charbonnier maître chez soi et nous ferons des juifs, des communistes et des socialistes ce que le Troisième Reich entend en faire*. Ce jour là, René Cassin avait compris qu'il n'y avait pas de salut pour les Droits de l'Homme s'ils n'étaient pas universels. Je prends le dernier texte de la Conférence Islamique de Dakar du 14 mars de 2008 : *« Elle exprime sa vive préoccupation à l'égard des tentatives d'exploiter la question des Droits de l'Homme pour discréditer les règles et les principes de la Charia islamique et, de ce fait, s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats Islamiques. »* Il faut donc bien savoir, et ne pas se dérober devant la vérité. Et la vérité, c'est que nous vivons en étant, nous, convaincus de l'universalité des Droits de l'Homme alors que ce qui se passe en ce moment, c'est un mouvement très profond à la faveur de ce que je considère comme une grande défaite de l'Occident intervenue par la folle politique conduite par le gouvernement américain depuis 2001, et qui est celle-ci : les Droits de l'Homme ne sont pas universels, chaque culture et chaque État a le Droit à sa conception des Droits de l'Homme. -- On imagine ce que cela veut dire - et vous n'avez aucune raison de vous ingérer dans nos affaires ! Et vous retrouvez un petit peu plus loin à propos de l'affaire, apparemment pourtant si secondaire, de la caricature du prophète Mahomet, une déclaration disant qu'il y a là *une diffamation religieuse*. Ces états se refusent une conception dans laquelle la liberté d'opinion peut aller jusqu'à la diffamation religieuse. Ne croyez pas que ce soit un discours unilatéral. Ceci a fait l'objet d'un grand débat dans le Comité des Droits de l'Homme et il a été impossible de faire passer une résolution parce que le bloc islamique ne le voulait pas ! Nous sommes donc dans une situation nouvelle. De la même façon que les Droits de l'Homme ont connu, à partir de l'effondrement des sociétés communistes, une période absolument de fluorescence comme étant la dimension spirituelle de l'univers tout entier - car on ne peut pas ne pas être universaliste quand on est en faveur des Droits de l'Homme - nous assistons

aujourd'hui, au moment où il y a cette défaite - car c'est une défaite ce qui est advenu, nous n'y sommes pour rien, nous ne le voulions pas mais les Américains ont subi et vont continuer à subir cette défaite jusqu'au jour où ils vont s'en aller -- à ce que la vision universaliste des Droits de l'Homme soit désormais proclamée non universelle. Et les Américains demeureront responsables de cette vision ! Mesurer que nous ne sommes pas aujourd'hui à un moment où il faut crier Hosanna - je n'irai quand même pas jusqu'à dire que plutôt qu'Alléluia il faut chanter le Requiem - mais je le dis clairement aujourd'hui, nous sommes entré dans une période de conflit ! Nous aurons des conflits idéologiques très profonds, sur bien des points concernant notamment, et je le dis en priorité, le droit des femmes. Nous aurons également des conflits idéologiques dans d'autres domaines. Il n'y a qu'à voir comment la motion qui a été présentée à la Commission des Droits de l'Homme, s'agissant également de l'homophobie, a été sérieusement écartée et mise de côté, par exemple par les Brésiliens, au motif de telle ou telle souveraineté d'État. Maintenant que j'ai exposé les sujets d'inquiétude, quels sujets de satisfaction pouvons-nous avoir ? Pour ma part, en ce qui concerne les Droits de l'Homme, j'en vois deux : L'un, curieux d'ailleurs auxquels je n'aurais pas cru, c'est le progrès considérable de l'abolition de la peine de mort dans le monde. Je le dis franchement, quand je suis monté - il y a un certain nombre d'années, 1981, cela fait quand même 27 ans - à la tribune de l'Assemblée Nationale, la France était le 35e État abolitionniste. Il n'y a d'ailleurs pas de quoi en tirer gloire puisque nous étions le dernier état de l'Europe occidentale. Il s'est écoulé ses 27 années. Aujourd'hui, il y a 137 états abolitionnistes dans le monde sur 198 que comptent les Nations Unies. Par conséquent l'abolition est devenue très largement majoritaire dans le monde. Nous avons d'ailleurs arraché, à l'Assemblée Générale des Nations Unies, une motion, en dépit des obstructions curieusement coalisées de la Chine et des États-Unis, et obtenu un moratoire sur toutes les exécutions, en attendant mieux. C'est un progrès considérable. Le nombre d'exécutions a diminué partout sauf, je dois le dire, hélas, dans les états islamistes. En Iran par exemple aujourd'hui, nous sommes dans une situation terrible, le nombre des exécutions ayant été triplé depuis trois ans, notamment en ce qui concerne les femmes et même maintenant les mineurs. Mais le mouvement d'ensemble face à l'abolition a été très au-delà de ce que l'on pouvait espérer. L'autre aspect est également important, difficile, c'est la création puis le recours aux juridictions pénales internationales pour ne pas laisser impunis les criminels contre l'Humanité. C'est très difficile à mettre en oeuvre, il y a des contingences politiques internationales considérables. Et malgré tout, quand je regarde le bilan du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, quand je regarde le bilan plus modeste du Tribunal pour le Rwanda, je vois la reconnaissance par maintenant presque cent États de la Cour Pénale Internationale. Je me dis alors que, sur ce point au moins, l'humanité a progressé d'un seul pas, vigoureusement, certes pas assez. Hélas, la Chine, la Russie, l'Inde, et les États-Unis ne sont pas membres de la Cour Pénale Internationale. Pour le reste, j'ajouterai, s'agissant du domaine essentiel des Droits de l'Homme économiques et sociaux que les objectifs définis dans ce que l'on a appelé la Conférence du Millénaire sont réalisés à moitié seulement de ce qui avait été assigné. La faim dans le monde a reculé. Le nombre de ceux qui vivent avec moins d'un dollar par jour a diminué très sensiblement. L'illettrisme, l'analphabétisme ont beaucoup diminué. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que pour ce qui s'agit de la santé, de l'eau, de la pollution, hélas le bilan ici n'est pas à la mesure des annonces et des engagements pris. Voilà. Telle est la situation. Que les militants des Droits de l'Homme que vous êtes, soient, à cet égard, optimistes : ils ont encore beaucoup de travail devant eux...

Question du Grand Maître de la Grande loge de France, Alain GRAESEL:

Monsieur le Ministre, vous n'êtes semble-t-il pas loin de la thèse de Samuel HUNTINGTON sur le choc des civilisations. Lorsque vous évoquez en Chine ce système de "dictature

démocratique et populaire", lorsque vous évoquez - formule que j'ai notée, parce qu'elle est stupéfiante- que *"les Hommes et les femmes sont égaux dans le cadre de la discrimination instituée par la Charia"* , on est loin, en vous écoutant, de la thèse de Francis FUKUYAMA sur la fin de l'histoire. Le philosophe HEGEL disait que s'emparer de l'État, c'était s'emparer de la « machine à faire du droit » et il précisait que le droit se souciait de légalité et non pas de moralité. L'Occident a fait avancer le rouleau compresseur de l'universel au XIXe puis au XXe siècle. Cet universel occidental n'est plus accepté, depuis plusieurs dizaines d'années, par des cultures qui refusent que l'on vienne s'ingérer dans leurs propres territoires. Vous nous avez donné des motifs d'espoir, celui des états abolitionnistes de plus en plus nombreux et celui de la pauvreté qui a tendance à diminuer même si c'est insuffisamment. Néanmoins les génocides se poursuivent, les droits des êtres humains et des enfants sont foulés aux pieds. Avons-nous des motifs d'espoir qui seraient susceptibles de nourrir notre volonté d'action au-delà de ce que vous nous avez indiqué à la fin de notre propos ?

Réponse : Il n'y a pas lieu du tout de désespérer ! Le pire, évidemment, serait la désespérance car en ce moment-là vous nourrissez, précisément, la conviction de vos adversaires des Droits de l'Homme que c'est leur lutte qui est en train de triompher. Pas du tout. Simplement j'appelle à une lucidité. Je ne supporte plus, à l'âge qui est maintenant le mien, que l'on se leurre, que l'on travaille en posture et en gesticulations alors qu'en même temps cela ne correspond pas à la réalité. La réalité elle est ci : vous avez une vision occidentale des Droits de l'Homme, en laquelle personnellement je crois, je considère en effet comme le disait très bien Jefferson : « cela est de nature à permettre à l'Homme d'être plus heureux sur cette terre ». Après tout, que pouvons-nous demander pour nos pauvres vies humaines pour le temps qu'elles durent... Je pense qu'à cet égard, philosophie et idéologie des Droits de l'Homme, les systèmes politiques qui sont fondés sur le respect des Droits de l'Homme assurent aux êtres humains plus de chances de bonheur. Pas nécessairement le bonheur mais sans lui vous pouvez être sûr que le malheur rôde partout. Donc ça, au regard de l'expérience historique, c'est pour nous avéré. Mais de là à se dire, parce que nous avons raison, les autres vont croire en ce que nous disons, c'est une erreur absolue. Le choc des civilisations évoquée par Huntington, qui n'était d'ailleurs pas sans lucidité, c'était un pessimisme amer sur ce qu'advient la société américaine. Il avait, sans pessimisme d'ailleurs, annoncé la mixité de la société américaine bien avant l'élection d'Obama. C'est donc un analyste lucide, comme doit être un grand intellectuel. Et aujourd'hui, ne pas vouloir voir ce qui est, s'aveugler, est une erreur. Regardez ce qui est arrivé au Conseil des Droits de l'Homme, ce que j'ai évoqué tout à l'heure. Le 26 mars 2007, pratiquement hier -- les amateurs se souviendront d'ailleurs que c'est immédiatement après le procès à Paris concernant la caricature de Mahomet -- le Conseil des Droits de l'Homme, qui est une instance essentielle des Nations Unies, a adopté une résolution que je vous lis : *"le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU insiste sur le Droit à chacun à la liberté d'expression,-- tout commence toujours pour le juriste après la virgule -- qui devrait s'exercer de façon responsable et peut donc être soumis à des restrictions prescrites par la loi, nécessaires pour le respect des Droits de la réputation d'autrui, – et la dernière phrase -- ainsi que le respect des religions et convictions"*. Quand on vous dit et insiste sur le droit de chacun à la liberté d'expression, qui doit s'exercer dans le respect des religions et des convictions, cela veut dire en clair que la laïcité ne s'applique pas à tous. S'il y a une bataille politique et philosophique, à mon avis, qui devra être menée dans les années qui viennent sur la scène nationale c'est bel et bien la bataille de la Laïcité. Je le dis ici devant la Grande Loge, j'en suis convaincu, que la Laïcité apparaît pour les sociétés qui croient en la révélation comme un outrage. Alors on parle, et on aime beaucoup les adjectifs en matière de Laïcité, je n'en connais qu'un seul pour ma part et je n'en admet qu'un seul : c'est la Laïcité Républicaine. Je ne veux pas en connaître d'autre, ni positive ni négative. Il y a la Laïcité,

celle de la République. Mais ne croyez pas que ceci est une conception universelle des Droits de l'Homme. Dans le rapport spécial sur les formes contemporaines de racisme et de discrimination, de xénophobie et d'intolérance, le rapporteur a adopté un rapport sur les manifestations de la diffamation des religions dans lequel on lit au paragraphe 32 : « *une forme particulièrement préoccupante de discrimination à l'égard de l'Islam est l'hostilité croissante qui vise les signes religieux* ». Cela inclut le foulard. « *Dans diverses régions du monde, une rhétorique laïciste virulente est en train de prospérer. Et cela on vous avise de ne pas l'accepter* ». Et ce rapport est fait dans le cadre des Nations Unies par un rapporteur spécial sur les différentes formes de discrimination. Ne pas lire ce document reviendrait au plaisir de ronronner... Les Droits de l'Homme sont une lutte, un combat qui doit être conduit sans utiliser les armes abominables que certains ont utilisées ! c'est même le contraire ! Mais il faut avoir des convictions fermes, une argumentation claire et ne pas hésiter à dire : « *là, il n'y a plus de Droit de l'Homme pour nous* ». Nous n'accepterons jamais, jamais, la lapidation des femmes pour adultère, jamais, parce que c'est un outrage majeur aux Droits de l'Homme. Inutile de dire que cela est permis par une loi révélée. Tant que nous n'accepterons pas, il y aura un clivage. Inutile de dire que c'est le choc des civilisations, c'est simplement une réalité culturelle première. Je demande à chacun de s'interroger de se dire : « *jusqu'où va ma conviction dans les Droits de l'Homme ? est-ce que je renonce à l'universalisme ? C'est à dire que je considère que chaque société peut engendrer sa théorie des Droits de l'Homme et de la Femme ou est-ce que je considère, comme toujours nous l'avons considéré, qu'en effet il existe une dignité inhérente à tout Etre Humain sur cette terre et que de cela découle un certain nombre de droits et d'obligations ?* » Cela ne sera pas facile, mais croyez-moi cela recoupera nécessairement le problème capital de la Laïcité.

Question d'Isabelle GOEAU-BRISSONNIERE, Droit Humain. Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. Après la débâcle de Durban 1, avez-vous confiance en Durban2 qui va se passer à Genève ? Que faut-il faire pour qu'il y ait moins de lâcheté de la part des Etats occidentaux vis-à-vis de cette peur de l'Islam qui atteint tout le monde. Je ferai juste un petit aparté, on sait qu'en Chine par exemple la restriction des naissances est bien connue, alors que la population musulmane à l'inverse, entre guillemets, n'y a pas droit. Est-ce que vous avez confiance en Durban2 qui se passera à Genève ?

Réponse : Ce qui adviendra Genève, nous le verrons bien. Ce dont je suis sûr, c'est que le pire serait de faire l'amalgame global et de parler des musulmans « en bloc ». J'ai évoqué la Conférence Islamique mais le monde musulman ne se compose pas uniquement des islamistes, loin s'en faut. Mais il y a au sein du monde musulman, en effet, une Conférence Islamique et il y a des gardiens de la doctrine, des gardiens de leur doctrine. Ce qui se passera Genève, nous le verrons. Attendons. Mais, surtout, pensez à ce que je vous ai dit, car c'est pour nous essentiel : je crois que si on abandonne une seconde le principe de Laïcité, tout le reste partira avec, j'en suis convaincu ! Ce n'est pas une rhétorique laïcarde, c'est une conviction profonde. Il faut s'y cramponner. C'est le plus grand apport que nous puissions apporter.

Question de Michel TAUBE, Grande Loge de France : Avant de vous poser la question, des remerciements, parce que vous êtes parmi les personnalités françaises celle qui représentent le mieux la France des Droits de l'Homme. Le Commissaire Européen aux Droits de l'Homme a dénoncé aujourd'hui même les conditions de détention en France dans les prisons. Est-ce que vous pensez que la France est toujours la patrie des Droits de l'Homme ?

Réponse : Je vais être plus simple et c'est une heureuse conclusion. La France n'est pas la patrie des Droits de l'Homme. La France n'a jamais été la patrie des Droits de l'Homme. La France est la patrie de la déclaration des Droits de l'Homme et entre la déclaration et la mise en oeuvre de la déclaration, hélas, il y a la pratique. Et là, dans notre longue histoire, avec des

moments éclatants et d'autres moins, je ne peux pas dire que plus qu'une autre démocratie, nous ayons droit à cette appellation, cette auto proclamation de ! « *La France, Pays des Droits de l'Homme* ». Ce sont les Présidents de la République Française qui disent cela et ce sont ceux qui ont besoin d'obtenir quelque chose de la République française qui le disent ! La vérité historique, et c'est déjà un titre de gloire, c'est que la France est la patrie de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Alors tenons bon sur la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. J'avais apporté la liste des régressions enregistrées depuis 2001, c'est affreux. La façon dont nous nous comportons au regard de toutes les personnes enfermées est une désolation. C'est une désolation qui vaut aussi bien pour les prisons, que pour les centres de rétention, que cela vaut pour les dépôts, pour les hôpitaux psychiatriques. On croirait qu'en France, à partir du moment où on est enfermé, plus personne ne se soucie de savoir si la dignité humaine en vous est toujours respectée. Cela n'existe plus à partir du moment à partir du moment où la porte et le verrou sont fermés. C'est révoltant. Et à cet égard, il appartient à chacun de faire ce qu'il peut. Merci Monsieur Taube, car à cet égard, je sais que vous en fait beaucoup.

Conclusion du Grand Maître de la Grande loge de France, Alain GRAESEL :

« Monsieur le Ministre, je vous remercie au nom de toutes les personnes présentes ce soir. Merci de cet exposé, merci de nous avoir apporté l'expérience internationale qui est la vôtre. Petite note personnelle : Votre exposé m'a passionné mais un point m'a particulièrement ému. C'est lorsque vous avez évoqué 1948, alors que vous aviez 20 ans, cette rencontre avec le procureur VYCHINSKI, celui des procès de Moscou en 1936, procureur de STALINE. Vous voir ici ce soir, et savoir que vous avez croisé le regard de VYCHINSKI est impressionnant. Nous avons bien noté votre attachement au principe de la Laïcité Républicaine, article 2 la Constitution de 1958, séparation des Églises et de l'État de décembre 1905. Les Frères de la Grande Loge de France y sont, de la même manière, attachés. Nous avons également bien compris votre attachement à la notion d'Universel Humain, qui doit transcender toutes les cultures. C'est parce que cette question nous passionne que le 14 mars prochain à la Maison de la Mutualité, avec Luc FERRY, André COMTE-SPONVILLE et Edgar MORIN, nous traiterons de la question de « Laïcité et rapport avec les religions » et de la question de savoir s'il existe « des valeurs universelles ou des valeurs universalisables ».

Conclusion de M. Robert BADINTER : Simplement pour vous dire que comme la question avait déjà été énormément débattue il y a 10 ans de cela, les gens étaient face à une vision culturaliste des Droits de l'Homme. Je souhaiterais simplement citer ce que disait toujours Koffi Annan à propos de la discussion sur le caractère universel ou non des Droits de l'Homme. Il disait : "Pas la peine de se fatiguer, interrogez une mère dont le fils a été torturé et assassiné dans une prison ou dans une dictature, interrogez un père dont la fille a été violée par une soldatesque dans un village africain, croyez-moi ces gens là savent beaucoup mieux que nous ce que signifient les Droits de l'Homme et pourquoi ils sont universels." J'ai toujours trouvé que c'était là la meilleure réponse.